



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 34772

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les commissions et instances consultatives ou délibératives françaises. Le Premier ministre a annoncé, dans le cadre du programme de modernisation de l'action publique, la suppression de 100 commissions administratives. Elle lui demande de bien vouloir préciser la mission, le budget alloué, et le nombre de personnels du Conseil d'analyse de la société.

Texte de la réponse

Créé par le décret n° 2004-666 du 8 juillet 2004 et dissous par le décret n° 2013-333 du 22 avril 2013, le Conseil d'analyse de la société, placé auprès du Premier ministre, avait pour mission d'éclairer les choix politiques du Gouvernement, par l'analyse et la confrontation des points de vue, lorsque les décisions à prendre présentaient des enjeux liés à des faits de société. Le conseil examinait les questions qui lui étaient soumises par le Premier ministre ainsi que celles dont il jugeait utile de se saisir. Il était composé de trente-quatre personnalités choisies en raison de leur compétence, qui étaient nommées par arrêté du Premier ministre pour un mandat de cinq ans renouvelable. Suivant une proposition du rapport de Mme Yannick Moreau, « Pour un commissariat général à la stratégie et à la prospective », le Premier ministre a décidé la suppression du Conseil d'analyse de la société dont la capacité d'expertise a été absorbée par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective créé par le décret n° 2013-333 déjà cité. Le rapport considérait en effet, sans mettre en cause la qualité de la production de cette instance, que son hétérogénéité ne justifiait pas son maintien dans le cadre de la mise en place d'une capacité d'expertise renouvelée. Le Conseil d'analyse de la société a poursuivi son activité jusqu'à sa dissolution. Il s'est ainsi réuni à dix reprises au cours de l'année 2012, pour laquelle son activité a entraîné des coûts de fonctionnement s'élevant à 135 600 euros.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34772

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8096

Réponse publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10542